

Communiqué en date du 20 AOÛT 2024

Dimanche 1er septembre : la Caldénicienne

Manifestation sportive réputée dans toute la Grande Région et même au-delà, la « Caldé » constitue depuis 36 ans une belle vitrine pour notre village. Chacun de nous peut contribuer à la réussite de cette manifestation par l'accueil que nous réserverons aux coureurs et notre tolérance par rapport aux gênes inévitables occasionnées par un tel événement.

Sachez d'ores et déjà que, par arrêté municipal, le stationnement sera interdit :

- sur le parking de la salle Maurice Bouchot du mardi 27 août- 8h au mardi 3 septembre 12h.
- sur les deux parkings de la rue des Coquillottes du vendredi 30 août-8h au dimanche 1er septembre 15h
- sur le parking de l'école maternelle rue de l'Eglise du vendredi 30 août-8h au dimanche 1er septembre 18h
- La rue des Coquillottes sera coupée un peu avant l'intersection avec la rue de la Fontaine. Une déviation sera mise en place par la rue Bachmann remise en double sens pour l'occasion du vendredi 30 août-8h au lundi 2 septembre 12h

Je vous remercie par avance de votre compréhension et mieux encore de votre contribution (Je pense aux nombreux bénévoles impliqués) à la réussite de cette 36^{ème} Caldé.

Le Maire, E. PAYEUR

Départs 9h : Randonnée pédestre familiale
 9h30 : semi-marathon
 10h10 : 10 km

Possibilité de retirer votre dossard samedi 31 août de 14h30 à 17h00 -Mairie de Chaudeney. **Attention, pas d'inscription sur place.**

T.S.V.P. →→→→→→→→→→→→→→→→→→→→→→→→

Communiqué en date du 20 AOÛT 2024

Dimanche 1er septembre 36^{ème} édition de « La Caldénicienne »

Attention, circulation restreinte le dimanche 1er septembre 2024. En concertation avec la préfecture et dans le cadre des mesures de sécurité, la circulation sera bloquée dès 7h00 à 13h00 aux 7 points d'accès selon la carte ci-dessous :



Les habitants des rues :

Haute, de L'Eglise, du Colombier, Gaston BICQUELET, Haut des Pâtis, Coteau de Parvaux et impasse des Henriottes qui souhaitent se déplacer durant ce créneau horaire, veilleront à stationner préalablement leur véhicule à l'extérieur de cette zone. Merci de votre compréhension.

T.S.V.P. →→→→→→→→→→→→→→→→→→→→→→→→